



LATICCE
Laboratoire de recherche sur la découvrabilité
et les transformations des industries culturelles
à l'ère du commerce électronique



LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET LES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES DU MONDE CANADIEN DE LA CULTURE AGIR VIA LE DROIT D'AUTEUR ?

**Note préparée par Jérôme Pacouret
Sous la direction de Michèle Rioux (LATICCE) et Nathalie Blais (SCFP), pour le compte de la
Coalition pour la culture et les médias (CCM)**

**Laboratoire de recherche sur la découvrabilité et les transformations des industries culturelles à
l'ère du commerce électronique (LATICCE)**

Février 2020



RÉSUMÉ EN DIX POINTS

1. La crise sanitaire a rappelé la contribution de la culture à la vie quotidienne de la population canadienne, tout en démontrant la résilience des acteurs culturels et leur capacité à se mobiliser pour aider les citoyens et citoyennes à faire face à une situation d'une extrême gravité.
2. À des rythmes différents, la crise du covid-19 affecte gravement l'économie de tous les secteurs culturels.
3. Le pire de la crise économique est à venir.
4. Cette crise risque de renforcer les inégalités économiques, d'entraîner une multiplication des faillites, et d'accroître considérablement le nombre de travailleuses et de travailleurs pauvres, privés des moyens d'exercer leur activité et exposés à une grande détresse économique et sociale.
5. La crise renforce le pouvoir économique et culturel des plus puissantes entreprises, et notamment des multinationales des secteurs numériques et culturels, au détriment de l'emploi et de la diversité culturelle.
6. La crise affecte non seulement l'économie des secteurs culturels, mais aussi la nature des biens et services culturels produits et consommés.
7. La crise économique des secteurs culturels pèsera sur l'ensemble de l'économie et de la vie sociale.
8. Les marchés numériques ne sont pas des marchés de substitution pouvant compenser la crise d'autres formes de distribution.
9. Les interventions publiques, d'urgence ou structurelles, doivent être adaptées aux spécificités de l'économie de la culture
10. De nouvelles règles du droit d'auteur pourraient servir à résorber les inégalités et les difficultés économiques exacerbées par la crise du COVID-19, au bénéfice d'une large fraction des entreprises et des professionnels de la culture.

Introduction

Au cœur de la pandémie de COVID-19, encouragés à rester à domicile et privés d'accès à de nombreux biens et services, les Canadiens et Canadiennes ont pu continuer à s'informer, se divertir, s'éduquer, se cultiver et s'exprimer à l'aide de leurs bibliothèques, de la radio, de la télévision, d'internet et de services de livraison. Pour rendre accessibles leurs œuvres et servir leurs publics, les créatrices et créateurs ont redoublé d'inventivité, que ce soit en se saisissant de nouveaux médias, en inventant de nouvelles formes ou en associant le public à leurs processus de création¹. Les créateurs et les entreprises culturelles du pays ont joué un rôle important dans la gestion de la pandémie : aux côtés de journalistes et de médias remplissant leur mission d'information dans une situation inédite, des auteurs et artistes de toutes les disciplines n'ont cessé d'alerter leurs publics au sujet du virus et de les encourager à respecter les mesures sanitaires².

Les secteurs culturels comptent également parmi les plus touchés et les plus menacés par les conséquences économiques la crise sanitaire. Celle-ci les prive depuis mars 2020 d'espaces de production et de distribution, tout en les exposant à une baisse de la demande, des investissements et des subventions publiques et privées. Les conséquences économiques de cette crise risquent d'être particulièrement violentes et durables dans des secteurs culturels structurellement caractérisés par l'existence de milliers d'entreprises innovantes mais peu rentables, par une proportion très élevée d'emplois précaires, non-salariés et faiblement rémunérés, ainsi que par une forte dépendance vis-à-vis des marchés étrangers et des circulations internationales de professionnels, de biens et de services.

Commandé par la Coalition pour la culture et les médias, qui regroupe des organisations d'entreprises et de professionnels de la culture³, ce texte a été préparé pour montrer qu'une réforme de la loi sur le droit d'auteur peut être utile face à la crise économique liée à la pandémie de COVID-19. Dans cette perspective, il explique d'abord que les conséquences économiques de la pandémie varient selon les secteurs, les territoires, les entreprises et les professionnels – au risque de renforcer des inégalités structurelles déjà abyssales. Cette note explique ensuite que ni la numérisation des pratiques culturelles, ni des interventions publiques taillées pour l'économie dans son ensemble ne peuvent suffire à éviter un appauvrissement durable de l'offre culturelle et des professionnels de la culture. Enfin, ce texte rappelle que les règles du droit d'auteur permettent d'agir aussi bien sur les conditions de rémunération des auteurs et des artistes que sur les relations économiques entre les entreprises culturelles et celles d'autres secteurs.

Une crise globale et durable

La crise du COVID-19 affecte gravement l'économie de tous les secteurs culturels, qui sont touchés à des rythmes différents. En matière de culture, la manifestation la plus immédiate de la crise sanitaire est la fermeture d'espaces de diffusion et de production dont dépendent l'activité et les revenus de tous les secteurs. Les arts de la scène, les arts visuels, l'édition et le cinéma ont été privés des sources de revenus que leurs procuraient la vente et la représentation d'œuvres dans les salles de concert et de spectacle, les

¹ De nombreuses pièces et concerts ont été diffusés sur internet, souvent en direct, à l'aide de services comme ceux de Facebook, Instagram et YouTube¹. Souvent, les artistes ont adapté leurs œuvres et leurs mises en scène à la diffusion en ligne et plus globalement à la crise sanitaire, par exemple en proposant des concerts acoustiques en solo ou des représentations théâtrales hors les murs et respectueuses des consignes de distanciation sociale. Voir par exemple Marc Cassivi, « [Théâtre à domicile](#) », *La Presse*, 16 mai 2020. Des galeries et musées ont proposé des expositions virtuelles, des balados et des appels à témoignage sur la pandémie. Voir par exemple Eric Clément, « [Arts visuels : des heures de plaisir sur le web](#) », *La Presse*, 30 mars 2020. Le récit de confinement est en passe de devenir un genre littéraire en soi, tandis que des auteurs et autrices créent de nouvelles bandes dessinées sur le confinement, souvent en interaction avec leurs lectorats. Voir par exemple le recueil *Récits infectés*, qui réunit les textes d'une vingtaine d'écrivaines et d'écrivains ; Dominic Tardif, *Daddy*, VLB, 2020 ; Jean Siag, « [Bandes dessinées : auteurs de confinement](#) », *La Presse*, 2 avril 2020.

² Des chanteuses et chanteurs de plusieurs genres musicaux se sont par exemple adressés aux enfants et aux jeunes par l'intermédiaires de réseaux sociaux, parfois en créant de nouvelles chansons « [Covid-19 : les artistes répondent à l'appel de Legault pour sensibiliser les jeunes](#) », *Radio Canada*, 17 mars 2020. En partenariat avec la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, la Société des arts technologiques a sollicité des artistes pour la réalisation de vidéos de soutien au personnel de santé, qui furent diffusées dès la fin mars 2020. Voir « [Art + science = solidarité](#) », 31 mars 2020.

³ Voir le site de cette organisation : <https://coalitionculturemedias.ca/>

librairies, les salles de cinéma, les galeries et musées, ainsi que les établissements d'enseignement. Les événements publics comme les festivals ont été annulés, notamment pendant l'été où ces manifestations sont les plus nombreuses et importantes pour l'économie de la culture. Moins visible pour le public, la fermeture d'espaces de travail collectif et la suspension des tournages privent de moyens de production et d'opportunités d'emplois les professionnels des arts vivants, des arts visuels et de l'audiovisuel. On comprend donc que l'OCDE compte les activités culturelles parmi les secteurs économiques les plus touchés par la crise économique et sanitaire⁴.

Les secteurs, organisations et professionnels les plus gravement touchés à très court terme sont ceux dont les revenus et activités dépendent de la scène, des lieux publics et des tournées internationales. Une illustration en est le licenciement de 95% des employés du Cirque du Soleil dès mars 2020, qui fut suivi par le sauvetage et le rachat de l'entreprise (rendus possibles par un prêt de 200 millions de dollars d'Investissement Québec)⁵. En raison de l'annulation des spectacles, des compagnies de théâtre ont perdu l'essentiel de leurs revenus et beaucoup sont menacées de faillite⁶. Si les musiciens et musiciennes sont rémunérés à la fois pour leurs enregistrements et leurs concerts, la musique live représente environ la moitié des revenus du secteur⁷. En outre, en raison de la chute des ventes de disques, depuis deux décennies les musiciens sont encouragés à tirer davantage de revenus de la scène. Bien que les livres et films soient accessibles par l'intermédiaire d'internet, que ce soit sous forme matérielle ou numérisée, les secteurs de l'édition et du cinéma sont privés des recettes des salles et des librairies, dont dépendent la rentabilisation voire l'essentiel des revenus de certaines œuvres. En août 2020, la plus grande société canadienne d'exploitation cinématographique annonçait la perte de plus de 420 millions de dollars, soit 95% de ses revenus par comparaison à 2019⁸. D'après un sondage de l'Association nationale des éditeurs de livres, plus de 90% des maisons d'édition ont vu leurs ventes chuter d'au moins 20% entre mars et mai 2020 (cette chute étant supérieure à 40% pour près de la moitié d'entre elles)⁹. Dans le secteur des médias, entre le 11 mars et le 14 août 2020, 51 médias ont cessé leurs activités temporairement ou définitivement, 45 titres ont annulé tout ou partie de leurs éditions imprimées, plus d'une centaine de médias ont licencié, et plus de 2 000 journalistes et professionnels de l'information ont perdu leurs emplois¹⁰. La crise fragilise jusqu'à la télévision, dont le mode de distribution n'est pourtant pas perturbé : à l'échelle mondiale, une étude prévoit un retard de 60% des productions scénarisées censées être diffusées cette année, ainsi que l'annulation de 10% d'entre elles¹¹. Les chaînes sont également affectées par une crise du marché publicitaire et l'annulation d'événements et d'émissions, tout particulièrement dans le domaine du sport.

Globale, la crise des secteurs culturels sera également durable. Pour de nombreux auteurs et entreprises, le coût économique de la crise se fera sentir à retardement. Les versements de droits d'auteur sont souvent prévus plusieurs mois à l'avance, tandis que les licences d'exploitation des œuvres sont régulièrement signées pour plusieurs mois ou années. Plus globalement, il est toujours impossible de prévoir avec certitude la suite de la pandémie et de ses conséquences sanitaires, politiques et économiques. Les espaces publics de production et de diffusion des œuvres pourront être fermés pendant une longue durée, ne rouvrir qu'épisodiquement et en limitant leurs capacités d'accueil. La crise et les fermetures de frontières risque d'affecter durablement le tourisme et le transport aérien, ce qui pénalisera toutes les entreprises et institutions dépendant d'un public étranger, que ce soit sur le territoire canadien

⁴ « [Culture shock: COVID-19 and the cultural and creative sectors](#) », OCDE, 7 septembre 2020.

⁵ Voir Caroline Montpetit, « [Licenciements massifs au Cirque du Soleil](#) », *Le Devoir*, 20 mars 2020 ; Guillemette de Préval, « [Le gouvernement de Québec vient au secours du Cirque du Soleil](#) », *La Croix*, 27 mai 2020 ; Jérôme Labbé, « [Le Cirque du Soleil se place à l'abri de ses créanciers](#) », *Radio Canada*, 29 juin 2020.

⁶ Voir Conseil québécois du spectacle, [Impacts de la Covid-19 sur le théâtre](#), juin 2020.

⁷ Stefan Hall, « [This is how COVID-19 is affecting the music industry](#) », World Economic Forum, 27 mai 2020.

⁸ Voir Rebecca Pahle, « [Canada's Cineplex CEO Touts 80 Percent Movie Theater Reopening](#) », *Boxoffice Pro*, 17 août 2020.

⁹ « Covid-19 – Impacts sur le secteur de l'édition de livres », Association nationale des éditeurs de livres, 2020.

¹⁰ Local News Research Project, JSources et Association canadienne des journalistes, « [Covid-19 Media Impact Map for Canada – Fact Sheet – Summary of data for March 11, 2020 to August 14, 2020](#) », 2020

¹¹ Peter White, « [Coronavirus Shutdown Will Delay 60% Of U.S. & Global Drama As Scripted Hangover Set To Extend Well In 2021, Data Shows](#) », *Deadline*, 19 mars 2020.

ou dans le reste du monde. Les entreprises canadiennes dépendent aussi de foires, de salons, de marchés et de festivals internationaux, qui risquent d'être durablement perturbés.

Parallèlement et potentiellement après la gestion de la pandémie, les secteurs culturels traverseront une très grave crise économique. Il est probable que de nombreuses entreprises et professionnels cessent leur activité dès avant une hypothétique fin des restrictions sanitaires. Dans le cas de l'édition, 9% des sociétés interrogées par l'ANEL craignaient de fermer d'ici la fin de l'année 2020 et 60% font état de tension sur la trésorerie¹². La commercialisation de nouvelles œuvres étant retardée de plusieurs mois, on peut s'attendre à un exceptionnel excès d'offre de travail et d'œuvres lors de la réouverture d'espaces comme les théâtres, les salles de concert et les salles de cinéma. L'OCDE anticipe une baisse de la demande liée à la récession économique globale, une baisse des investissements des entreprises, la faillite de nombreuses entreprises habituellement soutenables, ainsi qu'une baisse des financements publics et des subventions privées¹³. Même si les pouvoirs publics canadiens parvenaient à limiter les effets de cette crise sur leur territoire, les acteurs culturels nationaux demeureraient fragilisés par l'état des marchés étrangers et des difficultés pour y accéder.

La crise économique des secteurs culturels pèsera sur l'ensemble de l'économie et de la vie sociale. Ces secteurs constituent en effet une part importante du PIB et de l'emploi national, régional et mondial. En 2015, la CISAC évaluait à 2 250 millions de dollars américains et 29,5 millions d'emplois la contribution des industries culturelles et créatives à l'économie mondiale. En 2016, le Canada comptait plus de 158 000 personnes dont des métiers d'artiste sont la principale activité professionnelle (soit près de 1% de sa population active et davantage que la fabrication d'automobiles)¹⁴. Ce chiffre ne représente qu'une fraction des métiers artistiques et une minorité des personnes tirant des revenus de leurs activités artistiques. Dans plusieurs provinces canadiennes, plus de 1,5% de la population est employé dans les secteurs de la culture et de la création. L'OCDE note que les villes seront très pénalisées par la crise économique des secteurs culturels. À elle seule, l'industrie audiovisuelle emploie 30 000 personnes à Toronto et 44 000 personnes en Ontario, et près de 50 000 personnes au Québec¹⁵. Les grandes villes sont aussi touchées par l'annulation de festivals et d'autres événements culturels. En 2016-2017, 17 grands festivals québécois avaient généré 290,8 millions de dollars de revenus et la création de 4 600 emplois¹⁶.

Une crise renforçant les inégalités structurelles, au détriment de la diversité culturelle

La pandémie de COVID-19 se traduira probablement par un creusement des inégalités, une multiplication des faillites et une hausse du nombre de travailleuses et de travailleurs pauvres, privés des moyens d'exercer leur activité et exposés à une grande détresse économique et sociale. En pénalisant d'abord les acteurs les plus fragiles sur le plan économique, cette crise transformera également la structure de l'offre culturelle.

La puissance de quelques entreprises culturelles et la richesse et la célébrité d'une infime minorité de créateurs ne doivent pas faire oublier les difficultés économiques du plus grand nombre. Structurellement, les secteurs culturels comprennent de très nombreuses entreprises à faible rentabilité. En 2016, le Gouvernement de l'Ontario rappelait que dans cette province, la majorité des entreprises sont des petites ou microentreprises, dont la plupart n'ont pas accès aux capitaux nécessaires pour se

¹² Voir « Covid-19 – Impacts sur le secteur de l'édition de livres », rapport cité.

¹³ « [Culture shock: COVID-19 and the cultural and creative sectors](#) », rapport cité.

¹⁴ Voir Kelly Hill, [A Statistical Profile of Artists in Canada in 2016](#), Hill Strategies, Ontario Arts Council, Canada Council for the Arts, Department of Canadian Heritage, novembre 2019. Les groupes d'artistes pris en compte dans cette étude sont les musiciens, les chanteurs, les auteurs, les producteurs, les réalisateurs, les chorégraphes, les artistes visuels, les artisans, les acteurs, les comédiens, les danseurs, les autres performers, les chefs d'orchestre, les compositeurs et les arrangeurs (au sens du recensement).

¹⁵ Camille Feireisen, « [COVID-19 : 3.2.1, pas d'action pour le cinéma au Canada](#) », *Radio Canada*, 19 avril 2020.

¹⁶ KPMG, [Consolidated economic benefits of 17 members of the REMI](#), 2018 ; « [Profil de l'industrie audiovisuelle au Québec en 2019](#) », Institut de la statistique du Québec, 2020

développer¹⁷. Les champs culturels se caractérisent également par d'immenses inégalités de richesse et de reconnaissance entre les membres de mêmes professions¹⁸. Globalement, les auteurs et artistes comptent parmi les professionnels les moins bien rémunérés au regard de leur diplomation. D'après les données du recensement de 2016, tandis que 47% des artistes canadiens sont diplômés d'un baccalauréat ou d'un diplôme universitaire plus élevé – contre 28% de la population active – leur revenu médian est de 44% inférieur à celui de l'ensemble de la population active (24 300 dollars contre 41 000 dollars)¹⁹. Les secteurs de la danse et de la musique, qui comptent parmi les plus affectés par la crise à court terme, sont aussi ceux dont les artistes sont globalement les moins bien rémunérés. Par ailleurs, à des degrés divers selon les secteurs, les auteurs et les artistes se maintiennent souvent en activité à la faveur d'activités parallèles, comme l'enseignement artistique et des emplois hors du monde de la culture²⁰. En 2018, l'Union des écrivaines et des écrivains québécois estimait ainsi que seulement 8 à 12% des auteurs de littérature pouvaient vivre de leur plume²¹.

La crise économique liée au COVID-19 touche donc gravement des secteurs où de nombreuses entreprises risquent la faillite et où de nombreux professionnels sont menacés de pauvreté et de devoir cesser leurs activités culturelles. Les entreprises et professionnels aux revenus moyens et inférieurs sont les plus menacés par la perspective d'une saturation des espaces de diffusion, d'une baisse de la demande et d'une réduction des subventions. Dans un contexte de récession de l'ensemble de l'économie, des milliers d'artistes et d'auteurs risquent aussi de perdre les emplois de complément leur permettant de poursuivre leurs activités artistiques sans en tirer la totalité de leurs revenus. L'explosion de la précarité et de la pauvreté affectera plus durement certains groupes sociaux comme les plus jeunes et les femmes, qui sont nettement moins rémunérées que les hommes dans presque toutes les professions artistiques²².

Parallèlement, la crise renforce le pouvoir économique et culturel des plus puissantes entreprises, et notamment des multinationales des secteurs numériques et culturels, au détriment de l'emploi et de la diversité culturelle. Du fait de leurs capitaux, les plus grandes entreprises sont les plus à même de supporter une crise durable, non sans licencier et priver de revenus des entreprises sous-traitantes. Tandis que des éditeurs et compagnies de théâtre canadiennes craignent de faire faillite dans les prochains mois²³, des géants de la distribution culturelle survivent malgré la quasi annulation de leur chiffre d'affaires au cœur de la crise. Par exemple, Live Nation, dont dépend les tournées américaines de nombreux musiciens canadiens, annonce pouvoir supporter la crise en réduisant ses coûts de 800 millions de dollars américains et grâce à ses quelques 3,3 milliards de dollars américains de liquidités²⁴. En outre, tout en étant affectées par la grave récession du marché publicitaire, certaines des plus grandes entreprises de distribution en ligne ont vu leurs activités prospérer en plein cœur de la crise sanitaire. Spotify a vu son nombre d'abonnés augmenter de 17% pendant les premiers mois de 2020²⁵. Du côté

¹⁷ Communications MDR, « [Analyse de l'écosystème culturel – Document d'information sur la stratégie culturelle de l'Ontario](#) », Gouvernement de l'Ontario, 2016.

¹⁸ Pour une analyse sociologique de ce phénomène, voir Menger, P.-M. (2010), « [Les artistes en quantités. Ce que sociologues et économistes s'apprennent sur le travail et les professions artistiques](#) », *Revue d'économie politique*, vol. 120, no 1, 205-236.

¹⁹ Voir Kelly Hill, [A Statistical Profile of Artists in Canada in 2016](#), Hill Strategies, Ontario Arts Council, Canada Council for the Arts, Department of Canadian Heritage, novembre 2019.

²⁰ Pour une analyse sociologique de ce phénomène dans le cas français, voir Bureau M.-C., Perrenoud M. & Shapiro R. (dir.) (2009), *L'artiste pluriel : Démultiplier l'activité pour vivre de son art*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion « Le regard sociologique », 2009 ; Lahire B., *La condition littéraire. La double vie des écrivains*, Paris, La Découverte « Textes à l'appui / Lab. Sciences Sociales », 2006 ; Menger P.-M., *Le Travail créateur. S'accomplir dans l'incertain*, Paris, Seuil/Gallimard « Hautes études », 2009 ; Sapiro G. et Rabot C. (dir.), *Profession ? Ecrivain*, Paris, CNRS Éditions « Culture et société », 2017.

²¹ Union des écrivaines et écrivains québécois, « [Étude sur les modèles de rémunération pour les artistes et les créateurs dans le contexte du droit d'auteur : mémoire de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois \(UNEO\) au Comité permanent du patrimoine canadien](#) », 11 décembre 2018.

²² Amanda Coles, Kate MacNeill, Jordan Beth Vincent, Caitlin Vincent et al. , « [Situation des femmes dans les industries artistiques et culturelles du Canada. Examen de la recherche 2010-2018](#) », Conseil des Arts de l'Ontario, août 2018.

²³ Voir « Covid-19 – Impacts sur le secteur de l'édition de livres » ; Conseil québécois du spectacle, [Impacts de la Covid-19 sur le théâtre](#), juin 2020.

²⁴ Jill Goldsmith, « [Live Nation Revenue Wiped Out by COVID: CEO Michael Rapino Sees Live Events in Full Swing Next Summer](#) », *Deadline*, 5 août 2020.

²⁵ Sarah Perez, « [Spotify users are streaming again, but ad revenues still suffer due to COVID crisis](#) », *Techcrunch*, 29 juillet 2020.

audiovisuel, Netflix a doublé ses prévisions d'abonnements en 2020 et vu son nombre d'abonnés croître de 9,4% au premier trimestre de l'année, tout en se confrontant à la concurrence de Disney Plus, dont le nombre d'abonnés a quasiment doublé entre février et avril 2020²⁶. Renforcées par la crise, les grandes plateformes numériques s'étaient déjà vues reprocher, lors des récentes consultations parlementaires sur le droit d'auteur, de ne pas rétribuer suffisamment les entreprises culturelles et les auteurs pour la diffusion de leurs œuvres²⁷.

Outre que les plus grandes entreprises culturelles sont moins menacées de faillite que des moyennes, petites et microentreprises, elles sont plus à même d'imposer leurs productions lors de la réouverture d'espaces publics de diffusion. Très fragilisées économiquement, les salles de cinéma et les salles de concert sont encouragées à diffuser les œuvres produites par les plus grandes entreprises et les créateurs les plus célèbres, dont le succès public est prévisible en raison d'importantes campagnes de promotion, de la notoriété de leurs stars et créateurs, ainsi que de leur ajustement aux attentes du grand public. Preuve en est l'idée que la survie des salles de cinéma et la reprise de leur activité dépendraient de la sortie de *blockbusters* comme *Tenet*, plutôt que de la diversification de leur programmation et de la diffusion de « films indépendants » et de « films d'auteurs »²⁸. Disney a également été en mesure de se passer des salles de cinéma pour diffuser directement sa superproduction *Mulan* sur sa plateforme de streaming. La multiplication de démarches de ce type fragiliserait encore un peu plus les salles, et par extension les sociétés de production et de distribution pour lesquelles les salles constituent des lieux de diffusion absolument nécessaires.

La crise affecte non seulement l'économie des secteurs culturels, mais aussi la nature des biens et services culturels produits et consommés. L'OCDE a d'ores et déjà noté que la concentration du marché musical réduirait la diversité culturelle et les opportunités des nouveaux talents émergents²⁹. Une particularité économique des secteurs culturels est que le renouvellement et la diversification de l'offre y sont largement assurés par de petites entreprises à la rentabilité incertaine et par de nouveaux créateurs à la professionnalisation difficile. Tandis que les grandes entreprises privilégient généralement le succès à court terme auprès d'un vaste public, de petites entreprises commercialisent plutôt des biens s'adressant à un public de spécialistes, qui ne s'étend qu'à long terme³⁰. Les œuvres et artistes d'avant-garde, qui sont souvent les classiques de demain, sont le plus souvent créées par des artistes peinant à vivre de leur activité et commercialisées par des entreprises fragiles. Le rôle des petites sociétés dans la préservation de la « diversité culturelle » a maintes fois été souligné, notamment dans le domaine de l'édition et en matière de traduction et de diversité linguistique³¹. Les créations dont la rentabilisation est la plus incertaine sont les plus menacées par la fermeture temporaire ou définitive d'espaces de diffusion, ainsi que par la baisse de la demande et l'accroissement de la concurrence. Ces créations sont aussi les plus dépendantes d'institutions comme les critiques de journaux, les festivals, les bibliothèques, les librairies indépendantes et d'autres espaces menacés par la crise et où se définit la valeur culturelle des œuvres.

Si les effets de la crise sur la diversité culturelle ne peuvent encore être mesurés avec précision, quelques données suggèrent de graves menaces. Londres estime que sont menacées de fermeture définitive 90% de ses « *grassroots venues* », c'est-à-dire des petites salles de concert, des salles au public principalement LGBT+, des ateliers d'artistes et des espaces artistiques indépendants³². Au Canada, parmi les 51 journaux ayant cessé temporairement ou définitivement leurs activités, 48 sont des journaux

²⁶ Antonios Vlassis, « [Plateformes numériques globales et culture : les acteurs gagnants du confinement ?](#) », Université de Liège, 26 mai 2020.

²⁷ Voir [Paradigmes changeants](#), rapport du Comité permanent du patrimoine canadien, Chambre des Communes, mai 2019 ; [Examen prévu par la loi de la loi sur le droit d'auteur](#), rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, Chambre des Communes, juin 2019.

²⁸ Voir Fanny Bourel, « [En panne de nouveaux films, les cinémas tournent au ralenti](#) », *Radio Canada*, 29 juillet 2020.

²⁹ « [Culture shock: COVID-19 and the cultural and creative sectors](#) », rapport cité.

³⁰ Bourdieu P., *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1998.

³¹ Voir par exemple Gisèle Sapiro. [Les échanges littéraires entre Paris et New York à l'ère de la globalisation](#), Centre européen de sociologie et de science politique/Le MOTif (Observatoire du livre d'Ile-de-France). 2010

³² « [Culture shock: COVID-19 and the cultural and creative sectors](#) », rapport cité.

communautaires³³. Dans le domaine cinématographique, les grandes plateformes numériques payantes, dont les revenus augmentaient pendant la crise, contribuent moins à la diversification de l'offre qu'à son homogénéisation. Par exemple, d'après les données du Laboratoire de recherche sur la découvrabilité et les transformations des industries culturelles à l'ère du commerce électronique (LATICCE) de l'UQAM, seulement huit films québécois ont été diffusés sur Crave et Netflix entre février et avril 2020. Disney Plus et Apple TV+ n'en ont diffusé aucun.

La nécessité d'actions publiques ajustées aux particularités de l'économie de la culture

Ni la numérisation des pratiques culturelles ni les plans d'urgence taillés pour l'économie dans son ensemble ne suffiront à éviter un appauvrissement durable de l'offre et des acteurs culturels. L'OCDE a relevé que les mesures d'urgence prises par les pouvoirs publics à destination de l'ensemble des entreprises et des salariés sont mal ajustées aux spécificités des secteurs culturels³⁴. D'une part, elles ne tiennent pas compte du fait que l'économie de la culture dépend de nombreuses organisations à but non lucratif. D'autre part, les mesures de soutien à l'emploi et aux revenus des travailleurs et travailleuses sont rarement adaptées au travail indépendant et hybride, qui est la norme dans le secteur culturel. En 2016, 52% des artistes professionnels n'étaient pas salariés, contre seulement 12% de l'ensemble de la population active³⁵.

Par ailleurs, les marchés numériques ne peuvent se substituer à d'autres formes de distribution. Si la vente et la consommation d'œuvres en ligne a été moins affectée par les mesures sanitaires que d'autres formes de commercialisation, les marchés numériques n'ont pas été épargnés. Au cours des premiers mois de la pandémie, tandis que les ventes de disques baissaient d'un tiers, les ventes numériques accusaient un recul de 10%³⁶. En outre, la crise du marché de la publicité en ligne se traduit par une chute des recettes publicitaires des entreprises et des artistes diffusant les œuvres musicales et audiovisuelles gratuitement sur internet³⁷.

Plus généralement, dans tous les secteurs, la valorisation et la rentabilisation des œuvres dépendent d'une multitude de médias et d'institutions comme les festivals, les bibliothèques et les médiathèques, les cinémathèques et les salles de cinéma d'auteur, les librairies, la critique de presse, etc. Les marchés numériques ne représentent qu'une fraction des revenus des auteurs et des entreprises du cinéma, de la musique et de l'édition – ces revenus étant très loin de suffire à rentabiliser leurs activités. Plus encore, la distribution numérique de biens culturels ne génère des revenus conséquents que pour une petite minorité de créateurs et d'entreprises aux publics les plus étendus. Les modèles d'affaires des entreprises du secteur supposent la commercialisation d'œuvres *via* différents médias, le développement des marchés numériques ayant même accru la dépendance des musiciens vis-à-vis du commerce pluricentenaire des concerts. Cette caractéristique des entreprises culturelles est moins le signe de leur fragilité que le résultat de leurs adaptations et un moyen de supporter le renouvellement régulier des modes de distribution.

Des formes de création comme le théâtre et la danse ne tirent quasiment pas de revenus de la diffusion des œuvres en ligne. Si des spectacles ont été mis en ligne pendant la pandémie, le plus souvent gratuitement, les modèles d'affaires des compagnies ne sont pas adaptés à la rentabilisation des œuvres *via* internet et ne peuvent pas l'être. Des œuvres comme les pièces et les spectacles de danse sont présentées à un public beaucoup plus restreint que les centaines de milliers de consommateurs nécessaires pour générer des revenus conséquents *via* la distribution en ligne. Plus encore, l'expérience de la salle de spectacle et l'intervention dans l'espace public sont constitutives de certaines disciplines artistiques et sont une motivation fondamentale du public et des créateurs. Accessoirement, la

³³ Local News Research Project, JSource et Association canadienne des journalistes, « [Covid-19 Media Impact Map for Canada – Fact Sheet – Summary of data for March 11, 2020 to August 14, 2020](#) », 2020

³⁴ « [Culture shock: COVID-19 and the cultural and creative sectors](#) », rapport cité.

³⁵ Voir Kelly Hill, [A Statistical Profile of Artists in Canada in 2016](#), Hill Strategies, Ontario Arts Council, Canada Council for the Arts, Department of Canadian Heritage, novembre 2019.

³⁶ Stefan Hall, « [This is how COVID-19 is affecting the music industry](#) », World Economic Forum, 27 mai 2020.

³⁷ *Ibid.*

dépendance de bien des formes d'art vis-à-vis d'espaces publics de création et de diffusion garantit que ces activités ne soient pas délocalisées.

Agir *via* une réforme du droit d'auteur ?

De nombreux États, villes et régions ont réagi à la crise *via* des mesures concernant spécifiquement les organisations et les professionnels de la culture. Les plus souvent, leurs interventions prennent la forme de subventions bénéficiant aux organisations ou aux artistes, de prêts et d'indemnisation chômage³⁸. Quelques États sont déjà intervenus en réorientant des sommes perçues au titre du droit d'auteur. L'Italie a réservé 10% des revenus de la copie privée à des mesures de soutien aux artistes et aux interprètes³⁹. Le Conseil lithuanien de la culture a quant à lui redirigé 700 000 euros de taxes sur la copie privée pour compenser les pertes de revenus des travailleurs indépendants de la culture⁴⁰. Les sociétés de gestion des droits d'auteur ont elles aussi mis en place des aides d'urgence⁴¹. Aux Pays-Bas et en Lettonie, des sociétés d'auteurs ont anticipé de plusieurs mois leurs paiements aux auteurs. En France, en Allemagne, en Italie et en Pologne, des sociétés d'auteurs ont constitué des fonds d'urgence dont le montant varie de quelques centaines de milliers d'euros à plusieurs dizaines de millions. Au Canada, la SOCAN a créé un fond d'urgence de 2 millions de dollars distribués sur la base des revenus antérieurs et des besoins de ses membres.

Aux côtés d'autres mesures d'urgence, une réforme de la loi sur le droit d'auteur peut être un moyen d'atténuer les effets économiques de la pandémie dans les secteurs culturels. Si une telle réforme ne bénéficierait pas à tous les professionnels de la culture – qui comptent des salariés et diverses catégories de travailleurs indépendants –, elle pourrait permettre d'améliorer les conditions de rémunération d'auteurs et d'artistes de nombreux secteurs. Sans être leur seule cause, les règles du droit d'auteur nourrissent les difficultés économiques de la grande majorité des auteurs et des artistes, qui ne bénéficient pas d'un revenu minimum et comptent parmi les professionnels les moins rémunérés au regard de leur niveau de diplôme. Face à la crise, un autre intérêt de la loi sur le droit d'auteur est qu'elle régule les relations entre les entreprises culturelles et les grandes entreprises du numérique, qui sont très inégalement menacées par les conséquences économiques de la pandémie. Des règles du droit d'auteur, comme celles s'appliquant à la « copie privée », ont déjà eu pour fonction d'équilibrer la répartition des revenus générés par la culture entre les différentes entreprises participant à la production, à la reproduction et à la diffusion des œuvres.

De nouvelles règles du droit d'auteur pourraient donc servir à résorber les inégalités et les difficultés économiques exacerbées par la crise du COVID-19, au bénéfice d'une large fraction des entreprises et des professionnels de la culture. À moins, évidemment, qu'elles ne servent plutôt les intérêts des rares acteurs pouvant espérer de la crise une hausse de leurs parts de marché, et plus généralement de leur pouvoir de décider ce qu'est la culture et qui peut en vivre.

³⁸ « [Culture shock: COVID-19 and the cultural and creative sectors](#) », rapport cité.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ « COVID-19 Measures for culture and creative sector in Lithuania », Ministry of Culture of the Republic of Lithuania, 4 avril 2020.

⁴¹ « [Culture shock: COVID-19 and the cultural and creative sectors](#) », rapport cité.